



Association des juristes
d'expression française
du Manitoba inc.

Communiqué de presse

Diffusion immédiate

Le 15 décembre 2006

Un nouveau juge bilingue nommé à la Cour provinciale du Manitoba!

WINNIPEG – L'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) se réjouit du fait que M^e Rodney Garson vient d'être nommé juge à la Cour provinciale du Manitoba.

M^e Garson a œuvré pendant X années au sein de Justice Manitoba dans le domaine du droit constitutionnel. Parfaitement bilingue, M^e Garson a comparu devant tel Cour pour défendre telle cause en français.

Le rapport Chartier suggère que trois juges bilingues est le nombre optimum au niveau de la Cour provinciale et suite à la récente nomination du juge Richard Chartier à la Cour d'appel, anciennement juge à la Cour provinciale, le nombre de juges bilingues à la Cour provinciale était baissé à deux. L'AJEFM est d'autant plus heureuse du fait que suite à ces deux nominations la capacité bilingue des juges au Manitoba a en fait augmenté, car il y a maintenant trois juges bilingues à la Cour provinciale et deux juges bilingues à la Cour d'appel.

« Le fait d'avoir embauché une avocate bilingue pour ce poste important qui affectera sans aucun doute un bon nombre de personnes bilingues est une victoire dans le domaine de l'accès à la justice en français au Manitoba. L'AJEFM est très heureux du choix fait par Justice Manitoba. » a déclaré le président de l'AJEFM, M^e Christian Monnin.

- 30 -

Renseignements : Rénald Rémillard, directeur général, Association des juristes
d'expression française du Manitoba
Tél. : (204) 237-1818 poste 436
Courriel : remillard@ustboniface.mb.ca